

**SAAR: LES ENCOURAGEMENTS
DU GOUVERNEUR DE BANK AL-MAGHRIB**

Lors de son intervention lors de la 12^{ème} session du Conseil National de la Monnaie et de l'Épargne, tenue à Rabat le 1^{er} avril 2003, le Gouverneur de Bank Al-Maghrib a, notamment, rappelé les mesures arrêtées par la Banque Centrale visant à instaurer de meilleures pratiques de gestion du risque de crédit. Il a exhorté l'ensemble des établissements de crédit à accélérer la mise à niveau de leur système d'information en se dotant d'outils modernes de gestion des risques, tout en renforçant leurs bases de données internes et en utilisant, au mieux, les bases de données externes.

Dans ce cadre, le Gouverneur de Bank Al-Maghrib a souligné " *l'intérêt que revêt le Système d'Aide à l'Appréciation du Risque, mis en place par l'Association Professionnelle des Sociétés de Financement depuis juillet 2002, qui [...] contribuera à réduire les risques de pertes inhérents à l'activité de crédit, pour peu que l'ensemble des établissements concernés y participe activement et avec célérité*".

Lors de cette même session du CNME, et chiffres à l'appui, l'APSF a, par la voix de son Président, mis en exergue la progression des concours des sociétés de financement à l'économie en 2002. Une progression qui traduit le dynamisme de ces sociétés dans une conjoncture économique somme toute difficile et l'optimisme d'hommes et de femmes qui croient à leur métier, a indiqué en substance M. Bennani Smires.

**ACTIVITÉS DE FINANCEMENT
34 MILLIARDS D'ENCOURS EN 2002**

Le total des concours des sociétés de financement membres de l'APSF à l'économie nationale s'établissait, à fin décembre 2002, à 34 milliards de dirhams, en progression de 8,2% par rapport à 2001.

Cette enveloppe se répartit comme suit (évolutions par rapport à 2001):

. **Crédit-bail** : 11 milliards de dirhams, en hausse de 15,9%. Les financements de l'exercice ont totalisé 5,3 milliards de dirhams, en hausse de 6,4%. Ces financements se montent à 4,7 milliards de dirhams pour le crédit-bail mobilier et à près de 600 millions de dirhams pour le crédit-bail immobilier.

. **Crédit à la consommation** : 19,2 milliards de dirhams, en hausse de 4,7%. Les financements de l'exercice ont totalisé 9,1 milliards de dirhams, en hausse de 4,6%.

. **Crédit immobilier** : 1,3 milliard de dirhams, en hausse de 8,3%.

. **Affacturation** : 732 millions de dirhams, en hausse de 22,4%. Les remises de créances de l'exercice ont totalisé 2,1 milliards de dirhams, en progression de 9,1%.

. **Financement des marchés publics et assimilés** : 619 millions de dirhams, en baisse de 8%.

. **Fonds de garantie** : L'enveloppe des projets agréés a atteint 2,4 milliards de dirhams, en hausse de 6,8%, donnant lieu à des utilisations effectives de 1 milliard 143 millions de dirhams, en progression de 8,2%.

RÉUNIONS DES INSTANCES DE L'APSF

Traditionnellement réservés aux réunions des instances statutaires de l'APSF, les mois de mai et juin ne dérogeront pas à la règle en cette année 2003.

. Les **Sections** se réuniront le **mardi 27 mai** à :

- **10 h 00** (Section Crédit à la consommation, Crédit immobilier et Gestion des moyens de paiement)

- **15 H 00** (Section Crédit-bail, Affacturation, Mobilisation de créan-

ces, Cautionnement et Warrantage).

Les Sections feront le point de leur activité et éliront leurs représentants au Conseil d'Administration, dans le cadre du renouvellement partiel de ses membres.

. Le **Conseil** se réunira le **jeudi 19 juin** à 10 H 00.

Il examinera notamment :

- l'action professionnelle de l'APSF et l'avancement des chantiers en cours

- les réalisations du budget 2002 et le budget 2003.

Par ailleurs, une réunion est prévue dans la **semaine du 19 mai** pour évaluer le fonctionnement du **SAAR** et y apporter les ajustements nécessaires, et ce, à la lumière des enseignements tirés depuis près d'une année de fonctionnement.

. Enfin, l'**Assemblée Générale** de l'APSF se tiendra le **jeudi 26 juin** à **10 H 00**.

**DÉCLARATIONS À BANK AL-MAGHRIB ET PUBLICATIONS
DES SOCIÉTÉS DE FINANCEMENT :
CALENDRIER POUR MAI ET JUIN**

MAI

Document	Code
AVANT LE 31	
Bilan	040
Compte de produits et charges	041
Etat des soldes de gestion	042
Tableau des flux de trésorerie	043
Bilan consolidé (1)	044
Compte de produits et charges consolidé (1)	045
Etat des soldes de gestion consolidé (1)	046
Tableau des flux de trésorerie consolidé (1)	047
Rapport de gestion établi annuellement par le conseil d'administration ou le directoire et comprenant l'ETIC	
Observations du conseil de surveillance sur le rapport du directoire ainsi que les comptes de l'exercice, le cas échéant	
Rapport des commissaires aux comptes	
Texte des résolutions adoptées	
Publication dans un journal d'annonces légales des états de synthèse individuels et d'un communiqué précisant : - soit que les états de synthèse publiés préalablement à l'AG ont été approuvés par celle-ci et n'ont subi aucun changement - soit que ces états de synthèse ont subi des changements	

JUIN

Document
AVANT LE 30
Publication dans un journal d'annonces légales d'états de synthèse annuels consolidés (1)
Etats de synthèse arrêtés à la fin de l'exercice comptable et relatifs aux sociétés autres que les établissements de crédit, sur lesquels les sociétés de financement exercent un contrôle exclusif ou conjoint ou une influence notable au sens du chapitre 4 du PCEC
Composition du conseil d'administration ou celle du conseil de surveillance des sociétés autres que les établissements de crédit, sur lesquels les sociétés de financement exercent un contrôle exclusif ou conjoint ou une influence notable au sens du chapitre 4 du PCEC

(1) Sociétés de financement consolidantes

**SITUATION DU MARCHÉ DU TRAVAIL EN 2002 :
CRÉATION DE PRÈS DE 221 000 EMPLOIS**

L'économie nationale a créé près de 221 000 postes d'emplois en 2002. C'est ce qui ressort de l'Enquête Nationale sur l'Emploi menée par la Direction de la Statistique, dont nous publions, ci-après, les principaux résultats.

En 2002, la **population active** a atteint 10 379 000 personnes, enregistrant une hausse de 1,5% par rapport à 2001 (+2,3% en milieu urbain et +0,5% en milieu rural).

Le **taux d'activité** a légèrement diminué, passant de 51,3% à 50,7% entre les deux périodes.

Environ 169 000 emplois ont été créés en milieu urbain. Cette amélioration a concerné l'ensemble des secteurs d'activité économique, en particulier les services (+14,4%).

Après une perte de 110 000 postes en 2001, 52 000 ont été créés en milieu rural, du fait essentiellement du bon démarrage de la campagne agricole 2002/2003. Ainsi, la majorité (83,7%) des emplois créés revient au secteur agricole.

La **population active au chômage** s'est réduite de 72 000 personnes (soit -5,6%), passant de 1 275 000 à 1 203 000 personnes entre 2001 et 2002. Cette baisse a concerné aussi bien les villes (-44 000) que les campagnes (-28 000).

Le **taux de chômage** a enregistré une baisse de 0,9 point au niveau national, passant de 12,5% à 11,6%. Cette baisse a concerné aussi bien les villes que les campagnes (respectivement de 19,5% à 18,3% et de 4,5% à 3,9%). Elle a également touché la quasi-totalité des catégories d'actifs mais elle est plus prononcée chez les hommes, les jeunes âgés de 15 à 34 ans et les diplômés.

BAISSE DE L'ICV DU MOIS DE MARS

Au mois de mars 2003, l'Indice du Coût de la Vie (ICV) a enregistré une régression de 0,6% par rapport au mois précédent. Cette régression provient essentiellement des produits alimentaires dont l'indice a diminué de 1,5%.

Comparé à son niveau du même mois de l'année 2002, l'ICV du mois de mars 2003 a régressé de 1,2%. L'Indice moyen des trois premiers mois de l'année 2003 a connu une stagnation par rapport à celui de la même période de l'année 2002.

PUBLICATIONS

ÉDITION DE L'ANNUAIRE 2003 DES SOCIÉTÉS DE FINANCEMENT

L'APSF éditera, courant mai, l'Annuaire 2003 des Sociétés de Financement. Cet Annuaire recense l'ensemble de ses sociétés membres selon une fiche signalétique mettant en avant les principaux actionnaires, le management, les ressources humaines et le réseau de distribution.

En guise d'introduction, l'Annuaire décrit brièvement les sociétés de financement, à travers leur regroupement par métier, leurs concours et les principales obligations réglementaires auxquelles elles sont soumises. L'APSF - son rôle, son organisation et ses réalisations - fait également l'objet d'une présentation succincte.

PARTENARIAT AVEC BANK AL-MAGHRIB

DÉCLARATION-TEST AU SERVICE CENTRAL DES RISQUES (SCR)

La déclaration au SCR ayant fait l'objet d'une réforme, la Direction du Crédit et du Marché des Capitaux de Bank Al-Maghrib responsable dudit Service et les sociétés de financement étaient convenues, lors d'une réunion tenue à l'APSF le 19 février dernier, que lesdites sociétés envoient au SCR une déclaration-test, au plus tard le 15 avril, sachant que l'entrée en vigueur du système a été fixée à compter du 2 mai 2003.

Relancée dernièrement à ce sujet par la DCMC, l'APSF informe les sociétés membres qu'elles doivent s'acquitter de cette formalité. Pour plus d'efficacité, elles peuvent communiquer leurs déclarations par e-mail à l'une des adresses suivantes :

- di@bkam.gov.ma
- ounani@bkam.gov.ma

EDI BAM - ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

La réflexion avance au sein de la Commission ad hoc chargée d'évaluer le projet de mise en place d'une plate-forme d'EDI entre la Banque Centrale et les établissements de crédit.

Une solution a été arrêtée, qui prévoit que les sociétés de financement transmettent leurs données à partir de leur serveur CFT via l'accès Marnis de BAM.

La Banque Centrale, quant à elle, prendra en charge les données reçues sur son serveur CFT et les mettra à la disposition de ses serveurs de production. Les données en retour destinées aux sociétés de financement obéiront aux mêmes règles de cheminement que les données en aller. Des tests auront lieu avant le démarrage de l'EDI prévu, en principe, en juin.

ACTIVITÉS DE L'APSF

PARTICIPATION À L'A.G.E. DE FÉDÉRATION DES SECTEURS BANCAIRE ET FINANCIER

L'APSF a pris part, le 30 avril 2003, à l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Fédération des Secteurs Bancaire et Financier de la CGEM réunie pour élire son Président et son Bureau. M. Saïd IBRAHIMI, Directeur Général de la CNCA succède à M. Abdellatif IDMAHAMMA, démissionnaire, à la tête de la Fédération. Il sera secondé par Mme Nezha HAYAT (Sogebourse) et M. Mohamed TEHRAOUI (APSF) élus vice-présidents.

Le Bureau est composé, en outre, de MM. Khalid AYOUCHE (Finaccess), Driss Bencheikh (Bourse des Valeurs de Casablanca), El Hadi CHAIBAINOU (GPBM), Mostafa MELSA (APSF) et Houcine SAHIB (APSB).

Le Bureau de la Fédération s'est réuni, aussitôt la procédure de vote terminée, pour arrêter les grandes lignes du plan d'action de la Fédération.

Lors d'une seconde réunion tenue au siège de l'APSF le mercredi 7 mai, il a :

- élaboré le règlement intérieur de la Fédération, qu'il soumettra aux membres et à la CGEM;
- arrêté les prochaines échéances, la première étant l'organisation d'un séminaire sur le financement de la PME-PMI.

La prochaine réunion du Bureau se tiendra le mercredi 28 mai à 9 H 00 au siège de la société de la Bourse des Valeurs de Casablanca.

RÉUNION AVEC LA DIRECTION DU TRÉSOR

L'APSF a pris part, mardi 29 avril au siège de la Direction du Trésor, à une réunion consacrée à la réflexion sur les modalités d'application des taux d'intérêt variables.

Rappelons qu'en vertu de la circulaire 8/G/96 du Gouverneur de Bank Al-Maghrib :

- les taux d'intérêt des crédits dont la durée est supérieure à une année peuvent être fixes ou variables.
- lorsque le taux d'intérêt est variable, sa révision s'effectue une fois par an, à la date anniversaire du crédit, sur la base de la variation du taux de référence qui doit être égal au TMP du marché interbancaire tel que calculé par BAM pour les 12 mois précédents la date anniversaire.

La réflexion a porté sur le taux de référence à retenir (DAT ou Bons du Trésor).

RÉSEAU COMMERCIAL DES SOCIÉTÉS DE CRÉDIT À LA CONSOMMATION

Les sociétés de crédit à la consommation exerçant leur activité au Maroc, au nombre de 26, concourent au financement des achats de biens et services des particuliers.

Pour les besoins de commercialisation de leurs produits, elles ont développé un large réseau composé d'agences propres, de correspondants et de revendeurs agréés. Certaines utilisent également la technique du marketing direct.

En dehors des agences qui sont seules habilitées à accorder des crédits, aussi bien les correspondants que les revendeurs montent des dossiers de crédit, les premiers pour les prêts personnels directs, les seconds pour le financement de l'acquisition de biens. Généralement, les correspondants sont exclusifs.

Début 2003, hors agences du groupe bancaire d'appartenance et agences Barid Al-Maghrib, le secteur comptait 1750 points de vente (une centaine d'agences, un millier de correspondants et 650 revendeurs).

Soulignons que le rôle des revendeurs s'est objectivement réduit avec le développement des prêts directs et l'assainissement du circuit d'intermédiation opéré par les sociétés de crédit à la consommation, à l'initiative de l'APSF. Pour rappel, le nombre des commerçants et revendeurs agréés s'établissait, en 1993, à 5 000.

Ces points de vente couvrent l'ensemble du territoire national. Cette implantation en différentes régions reflète la volonté des sociétés de crédit à la consommation d'offrir à leur clientèle un service de proximité.

RÉPARTITION DES POINTS DE VENTE SELON LES PRINCIPALES VILLES *

	AGENCES	CORRESPONDANTS ET REVENDEURS	TOTAL
CASABLANCA	28	577	605
RABAT	19	151	170
AGADIR	8	95	103
FES	9	77	86
TANGER	5	78	83
MARRAKECH	6	73	79
MEKNES	3	62	65
EL JADIDA	2	49	51
KENITRA	4	42	46
Oujda	3	38	41
SAFI	2	32	34
BENI MELLAL		22	22
TETOUAN	1	12	13
LAAYOUNE	1	8	9
OUARZAZATE		8	8
AUTRES **	15	320	335
TOTAL	106	1 644	1 750

* Points de vente hors réseau bancaire et agences Barid Al-Maghrib

** Y compris les points de vente dont le lieu n'est pas renseigné

Source : *Annuaire 2003 des Sociétés de Financement*

FONCTIONNAIRES : PROJET D'ENCOURAGEMENT AU DÉPART ANTICIPÉ À LA RETRAITE

La presse s'est récemment fait l'écho d'un *projet d'encouragement au départ anticipé à la retraite du personnel civil de l'Etat*. Ce projet s'inscrit dans une réforme visant, à terme, la réduction des effectifs dans la fonction publique.

Vu l'importance de cette mesure pour les sociétés de crédit à la consommation, nous avons jugé utile de donner une synthèse du projet en question publié par le quotidien "Libération" (édition du 02 mai 2003). S'il venait à être concrétisé, ce projet ne manquerait pas, en effet, d'influer sur l'activité de ces sociétés dans la mesure où il y aura lieu de gérer les départs anticipés à la retraite des fonctionnaires sous contrat de crédit. Et de revoir les critères d'éligibilité d'octroi du crédit pour tenir compte de l'âge du demandeur.

Population concernée

Le projet concerne uniquement le personnel civil de l'Etat. Le personnel militaire n'est pas concerné et celui des collectivités locales étant écarté dans un premier temps.

Effectif

L'effectif des fonctionnaires pouvant prétendre légalement au départ anticipé à la retraite est estimé à 62 329 agents. Il comprend :

- la totalité des agents comptant trente années ou plus d'ancienneté, soit 40 484 agents
- 15 % de l'effectif des agents ayant accompli moins de trente années de service, soit 21 845 agents.

Toutefois, en raison de l'importance de cet effectif et du coût que peut générer un départ massif, l'Administration pourra opter, dans une première étape, pour une incitation au départ anticipé à la retraite d'un effectif plus réduit. Cette opération concernerait, ainsi, parmi les fonctionnaires précités :

- la totalité des agents classés aux échelles de rémunération de 1 à 5 pouvant prétendre à la retraite anticipée (15% des effectifs des cadres concernés ayant 29 années d'activité ou moins et la totalité des agents ayant 30 années de service et plus), soit 4 740 agents
- un quota de 30% des fonctionnaires classés aux échelles 6 à 9, soit 8 711 agents
- 20% de ceux relevant des échelles 10 et au-delà, soit 5 710 agents.

L'effectif total des postulants serait ainsi de 19 161 agents.

Le coût global des indemnités qui leur seraient allouées est évalué à 2 115 millions de dirhams.